



# ARDES Infos

## BULLETIN d'INFORMATION DE LA COMMUNE

Juin 2023



### EDITORIAL

Chères Ardoisiennes, Chers Ardoisiens,

L'année 2023 est bien entamée, le soleil reprend ses quartiers et fait scintiller notre ville et notre moral. L'été est aussi une période faste pour les animations, le week-end de Pentecôte a eu lieu le trophée des grimpeurs, en juillet ce sera le Tour de France, avec une "fan zone" au stade, écran géant et structures gonflables pour les enfants.

Le 5 et 6 août, notre village accueillera le concours St Nectaire, une très grosse manifestation avec comme parrain Renaud Lavillenie. Cet événement renforce l'image de notre cité comme étant la porte du Cézallier, terre d'élevage et de bons produits locaux, notamment le St Nectaire.

Beaucoup d'associations seront impliquées pour le bon déroulement de tous ces événements et je tiens d'ores et déjà à remercier tous les bénévoles de leur implication.

Comme les années précédentes, les marchés nocturnes reprendront en juillet et août sous l'égide de l'Association des Acteurs Economiques d'Ardes.

Nous avons dû faire face à l'effondrement d'un mur de soutènement reliant la place de la Brèche à la place Croisière. L'entreprise sollicitée a été très réactive pour exécuter notre demande de travaux ainsi la route a pu ré-ouvrir rapidement.

Les rues et les trottoirs ont été nettoyés par une entreprise spécialisée, ceci afin de donner une belle image de notre village, cependant, on constate toujours de nombreuses incivilités au niveau des déjections canines. Devrons-nous un jour, verbaliser les propriétaires récalcitrants ?

Dernièrement, je me suis rendu, accompagné d'adjoints dans les villages du Zagat, du Bonmorin et de Poudain afin de rencontrer les habitants, nous avons reçu un accueil chaleureux, nous poursuivrons ces visites dans les autres villages prochainement.

Bon été et bonnes vacances à tous.

Le Maire, Jacques Therme.

## Budget

Le 07 Avril 2023 le Conseil Municipal s'est réuni afin :

\* d'approuver le Compte Administratif 2022, (section de fonctionnement et section d'investissement), le Budget Prévisionnel 2023 (section de fonctionnement et section d'investissement), le budget annexe de Teyde ainsi que le Compte de Gestion établi par le receveur (Trésor Public).

L'exercice 2022 appelle une affectation des résultats comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

- un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de 361 995,88 €,  
dont 263 875,14 € inscrit en recette de fonctionnement au budget prévisionnel 2023,

- un déficit d'investissement au 31/12/2020 de 94 070,74 €,  
dont 94 070,74 € inscrit en dépenses d'investissement au cpte 001 en dépenses au budget prévisionnel 2023  
dont 98 120,74 € inscrit en recettes d'investissement au cpte 1068 au budget prévisionnel 2023

### **BUDGET TEYDE**

- un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de 27 646,15 €,  
- un déficit d'investissement au 31/12/2022 de 123 698,80€

\* de voter le Budget Prévisionnel de fonctionnement 2023

### **Dépenses et Recettes de la section de fonctionnement**

	<b>B. P 2023 – Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Propositions 2023</b>
Chapitre 11	Charges à caractère général	279 400,00
Chapitre 12	Charges de personnel	292 000,00
65	Charges de gestion courante	71 800,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	8 500,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00
022	Dépenses imprévues	436,00
73 - 91171	Dégrèvement de la taxe foncière	500,00
040-041	Opérations d'ordre (6811-675)	12 000,00
023	Virement à la section investissement	245 000,00
	<b>Total des dépenses</b>	<b>917 636,00</b>

	<b>B. P 2023 – Recettes de Fonctionnement</b>	<b>Propositions 2023</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	263 875,14
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	99 900,00
73	Impôts et taxes	293 000,00
74	Dotations	159 200,00
75	Autres produits (locations et loyers divers)	75 000,00
76	Charges financières	0,86
77	Produits exceptionnels	20 500,00
	Opérations d'ordre	6 160,00
	<b>Total des recettes</b>	<b>917 636,00</b>

### Dépenses et Recettes de la Section d'Investissement

	<b>B. P 2023 – Dépenses d'Investissement</b>	<b>Propositions 2023</b>
Chapitre 001	Report de la section d'investissement (déficit)	94 070,74
Chapitre 041	Opérations d'Ordre	6 160,00
Chapitre 016	Emprunts et dettes et caution	41 050,26
Chapitre 204	Subventions d'équipement	
Chapitre 021 -024	Immobilisations Corporelles	
Chapitre 024	Immobilisations en cours (programme travaux)	895 245,00
Chapitre 027	Autres Immobilisations financières	0,00
	<b>Total des dépenses</b>	<b>1 036 526,00</b>

	<b>B. P 2023 – Recettes d'Investissement</b>	<b>Propositions 2023</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	245 000,00
Chapitre 024	Vente ou acquisition d'immeuble	90 000,00
Chapitre 040	Opération d'Ordre de transfert entre sections	12 000,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	115 120,74
Chapitre 13	Subventions d'investissement	413 355,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	161 050,26
	<b>Total des recettes</b>	<b>1 036 526,00</b>

Le budget prévisionnel (investissements) 2023 est en baisse par rapport au budget prévisionnel (investissements) 2022, le projet « Boulangerie » est en stand-by ou verra peut-être le jour sous une autre forme, pour l'instant rien n'est arrêté mais les contacts entre les parties intéressées sont toujours d'actualité.

Marché aux Veaux : Travaux prévus au Plan d'Aménagement de Bourg et concernant sa réhabilitation. Les premières démarches (administratives) ont été mises en œuvre et le programme suit son cours. Des informations seront données et des réunions seront organisées dans le courant du second semestre 2023.

La vente du bâtiment dit « des Haras » est effective, des déménagements ont eu lieu (associations dont le matériel y était stocké) et les matériels et matériaux appartenant à la Commune ont été redistribués sur d'autres sites. L'étude d'un site permettant la mise en place d'une salle multi activités, culturelle est en cours. Donc programme inscrit au Budget Prévisionnel 2023.

Les travaux concernant l'accessibilité à l'école primaire vont avoir lieu cet été.

Le projet « Parcours d'Ardes » sera mis en place également dans le courant de l'été

L'optimisation du système de gestion de l'éclairage public va être effectué pour le bourg dans un premier temps et pour les villages de la commune ensuite.

Suite à un audit, il va être nécessaire de renouveler les jeux pour enfants sur l'aire de la Place Croisière.

Divers travaux sur la voirie communale seront réalisés.

En 2022 un emprunt a été contracté par la Commune afin de profiter d'un montant moins élevé des taux d'intérêts auprès du Crédit Agricole. En 2023 un premier versement de 160 000,00 € pourrait être effectué si besoin (annuité de 40 000 € passerait à 46 280,00 € intérêts et capital confondus).

#### **\* Le Budget de Teyde 2023 approuvé et voté comme suit :**

La proposition de vote pour 2023 des dépenses et recettes de fonctionnement est de **116 676,15 €**  
Les recettes supplémentaires proviendraient de terrains vendus.

La proposition de vote pour 2023 des dépenses et recettes d'investissement est de **165 000,00 €**.

### **Taxe foncière et ordures ménagères**

Une fois de plus, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux communaux concernant ces taxes. Les variations que vous pourrez constater pour 2023 seront dues à la revalorisation de 7,1% par l'Etat des bases de calcul de ces taxes.

### **Incivilités**

Fin janvier notre équipe technique a constaté le vol de plusieurs tas de pouzzolane que nous avons mis à disposition des automobilistes sur la route du Pérérol. Il va sans dire que de tels comportements sont inqualifiables !

Toujours en janvier, la porte du local d'entretien des sanitaires de la place de la Fontaine a été fracturée. Il n'y a pas eu de vol à l'intérieur. La serrure a été remplacée.

**Ardes**, eldorado pour nos amis les chiens, tout est possible ??? à condition que les propriétaires de ces gentils (pour la plupart) canidés soient responsables et se disent que les déjections de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes **se doivent d'être collectées systématiquement, obligatoirement.**

**Beaucoup de propriétaires se soumettent à cette corvée** (sacs mis à disposition dans les distributeurs qui sont en nombre et disposés dans le bourg).

**Par contre, certains ne semblent pas savoir ou voir** que leur compagnon ne se contente pas de « lever la patte » ou de s'asseoir pour un petit pipi mais peuvent aussi déposer leur(s) crotte(s), il faut bien que cela se fasse, la moindre des choses serait de penser que l'on ne vit pas seul dans le bourg et que les personnes qui ont ou n'ont pas d'animaux de compagnie **ne soient pas obligées de supporter ces désagréments.**

D'ailleurs, dans le même registre, les employés communaux (pieds des arbres Place de la Fontaine, parterres fleuris etc...) et les personnes (enfants notamment) à la Place Croisière, **NON PLUS.**

**Malheureusement la rigueur des uns passerait presque inaperçue face au « je m'en foutisme » des autres.**

**Dans la même veine tous les chiens doivent être tenus en laisse si l'on se promène en ville et muselé si sa catégorie le requiert.**

Rappel est fait que tous les chiens de catégorie 1 ou 2 (article L.211-14 du Code Rural) doivent, **pour être détenus**, être bénéficiaires d'un permis de détention (cerfa n° 13996\*01), déposé par le propriétaire du (des) chien(s) auprès de la mairie du domicile de celui-ci.

Pour avoir accès à cette détention le propriétaire doit être en possession du passeport européen pour animal de compagnie (règlement n°998/2003 Parlement Européen). L'administration délivrera alors un récépissé de déclaration.

La législation évolue aussi par rapport au don ou à la vente d'animaux de compagnie. Ces actions sont devenues très encadrées face à la montée des trafics, des comportements problématiques de certains animaux (sevrage trop rapide, troubles du comportement, problèmes de santé etc...)

Un particulier ne peut vendre un chien ou un chat qu'adulte, autrement la dénomination d'éleveur peut être employée et donc soumission à un ensemble d'obligations déclaratives, sanitaires et de formation. Les vendeurs professionnels sont déclarés au répertoire SIRENE et donc disposent d'un n° Siren ou Siret.

Obligation pour les animaux d'être identifiés (puce électronique ou tatouage) par un vétérinaire et enregistrés au fichier national d'Identification des carnivores domestiques (I-Cad)

Pour plus d'informations sur l'élevage de chiens et de chats : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33452>

## **Cherpa : Nouveau réseau de transport de l'Agglo Pays d'Issoire**



A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'Agglo Pays d'Issoire met en place un nouveau réseau de transport avec une navette urbaine (Issoire) et du transport à la demande (urbain et rural). Ce nouveau réseau, appelé Cherpa, vous rapproche de vos centres d'intérêts.

Notre commune est plus particulièrement concernée par le service Cherpa rural à la demande qui permettra aux habitants des communes d'Anzat, Apchat, Ardes, La Chapelle-Marcousse, Mazoires, Rentières, Roche-Charles-la-Mayrand et St Alyre de se rendre :

- A Ardes le lundi matin entre 9h30 et 13h
- A Saint Germain-Lembron le mercredi après-midi entre 13h30 et 17h30

Vos déplacements sont à réserver soit par téléphone au 04 73 60 41 75 du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés), soit en ligne depuis le site [www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr) 7j/7 et 24h/24.

La prise en charge se fait à votre domicile et la dépose aux arrêts dans les secteurs prédéfinis.

Pour bénéficier de ce service de transport, il est nécessaire de se munir du **Pass annuel Cherpa**, commercialisé au prix de 12€ par an et par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

Il s'agit pour l'instant d'un service qui est relativement similaire au précédent Bus des Montagnes mais, à l'issue de cette phase de mise en place, des évolutions seront possibles en fonction des demandes (trajet à destination d'Issoire par exemple) et du taux de fréquentation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter l'Agglo Pays d'Issoire.

## Du nouveau pour les ordures ménagères

Dans l'optique d'un passage tous les quinze jours pour la collecte des ordures ménagères, le SICTOM va déposer des colonnes de couleur gris foncé dans le bourg et sur les points d'apport volontaire du bourg.

Ces colonnes ont pour objet de remplacer les bacs à roulettes (1 colonne représente le volume de 4 bacs)

Certains lieux de collecte vont être réaménagés et d'autres redistribués. Ces modifications auront lieu dans les semaines qui viennent.

Pour rappel, le tri s'effectue en fonction de la couleur des colonnes et les consignes pour effectuer ce tri sont présentes sur les colonnes. Les déchets se déposent **DANS** la colonne, pas devant et si la colonne est pleine, on passe à la suivante. Si l'ensemble des colonnes d'un point de collecte est plein, il existe de nombreux autres points disponibles à plusieurs endroits du village.

Nous tenons également à signaler que **les différents points d'apport ne sont pas une déchetterie.**

Nous constatons trop souvent des dépôts d'objets en tout genre qui n'ont rien à y faire (électro-ménager hors d'usage, cartons volumineux, déchets verts, huile de vidange dans une cuvette (oui, vous avez bien lu !!)), il existe une déchetterie sur le site de Planove qui est ouverte le lundi après-midi, mercredi après-midi et samedi après-midi. Un peu de civisme dans ce domaine ne fera qu'améliorer notre qualité de vie.

Le choix des containers ainsi que la fréquence des collectes est du fait du SICTOM ISSOIRE BRIOUDE et non celui de la commune.



Gris foncé : ordures ménagères



Jaune : emballages



Tri du verre

## Pourquoi avoir choisi Ardes ? Portrait de nouveaux habitants

Nous sommes aujourd'hui dans le hameau de Poudain où Loïc et Olivia se sont installés avec leur fils Elwyn. Loïc est originaire de Lyon et c'est à Paris qu'il rencontre Olivia.

"Nous voulions bouger un peu. Olivia voulait la

mer, mais la mer c'est un peu compliqué ! Tout est pris, les tarifs sont élevés, ..."

Sinon on aimait bien les reliefs. On a éliminé les Alpes pour les mêmes raisons. On s'est orienté ensuite vers le Livradois-Forez. On y est allé en vacances. Et puis un jour le Bon Coin m'envoie une proposition sur le secteur. Pourquoi pas ? J'ai regardé sur Google Maps, la situation, les

commerces, le village. Médecin, pharmacie, maraîcher bio, supérette, assurances, banque, poste, médiathèque, la piscine, le gymnase...Franchement, je suis halluciné de tous les services qu'on trouve à Ardes !

Il y a tellement de villages qui sont des dortoirs... On s'était aussi fixé comme objectif une petite ville ressource à 20, 25 mn , maximum. "Ça cochait toutes les cases qu'on s'était données", dit Olivia.

Sauf la rivière. Mais la Couze n'est pas loin et on se baigne dans l'Allier en été. "Je voulais le lever et le coucher du soleil, les étoiles, ouvrir la porte et pouvoir marcher."

Loïc a planté des arbres et arbustes, près de 400 : Pommiers, poiriers, plaqueminières (kakis), amandiers, abricotiers, pêchers, noyers, châtaigniers. Des arbres médicinaux, pour les oiseaux : pruneliers, argousiers, cormiers mais aussi des elaeagnus, fixateurs d'azote et, bien sûr, des vignes.

"Il y aura des échecs, dit Loïc, mais le but est de voir ce qui fonctionne...ou pas."

Olivia s'emploie à la maison à distance et sur internet.

"Je travaille avec des personnes du monde entier.

Japon, États-Unis, Colombie, Afrique, Canada... J'accompagne des femmes à créer leur entreprise. Notamment dans le bien-être."

Pas de regrets ?

Tous les deux sont unanimes : "On a l'impression que le village nous attendait ".

Nous, on leur souhaite le meilleur du possible



## Centre aquatique



Vous l'avez peut-être oublié mais Ardes dispose d'un centre aquatique qui se trouve au Village Vacances Passion Le Cézallier. Ce centre est un **lieu ouvert au public extérieur** au Village Vacances.

Le manque de fréquentation nous a poussé à réduire, en période hors vacances scolaires, l'ouverture à un weekend par mois, car l'obligation d'avoir un maître-nageur sur les bords du bassin pour ne voir qu'une ou deux personnes certains jours n'était pas rentable et les maîtres-nageurs ne se complaisaient pas à ne voir personne.

Cet été nous ouvrons la piscine à compter **du samedi 8 juillet au 3 septembre** :

## **Jours d'ouverture du Mercredi au dimanche de 11h00 à 18h00**

**Prix d'entrée** : nous avons décidé, afin de relancer la fréquentation, de faire **un tarif unique de 5€/adulte donnant accès à la piscine, au sauna et au hammam**

**Enfant – de 3ans : gratuit**

**De 4 à 12 ans : 3,5€**

**12 à 16ans : 4€**

Des cours d'Aquagym sont donnés les dimanches matin et mardi soir, se renseigner auprès de l'association Ardes Multisports.

En espérant vous voir nombreux cet été !!!!!

## **Festivités et animations estivales**

- Reprise des marchés semi-nocturnes de l'AAEA

**Du 12 juillet au 23 août**, Ardes vous accueille tous les mercredis soirs pour un marché d'été. A partir de 18h, plusieurs dizaines de producteurs et commerçants s'y réuniront pour vous proposer leurs créations et produits locaux. Cosmétiques, produits alimentaires, objets de décoration : Venez y découvrir une sélection mettant à l'honneur l'artisanat et les savoir-faire de la région. Buvette, jeux et animations musicales accompagneront ces manifestations estivales sur le thème de la convivialité et de la bonne humeur.

- Passage du Tour de France **le 11 juillet** :

La course arrivera de Saint Alyre par la Vallée de Rentières, franchira la Couze au pont de la Pierre (Ville Basse) avant de s'attaquer à la montée du Trion puis Le Chaussé, La Chapelle-Marcousse, ...

Une "Fan zone" avec écran géant sera mise en place au stade pour suivre l'intégralité de l'étape du 11 juillet avec buvette (boissons non alcoolisées) et restauration rapide.

Toujours au stade, une figure vue du ciel sera proposée par notre corps de Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une animation par le Parc Animalier d'Auvergne. Des structures gonflables pour les enfants et des mascottes animées du Département et de l'API seront présentes.

Les horaires de passage prévus sont :

- Caravane publicitaire : 14h48 (début)
- Tête de la course : 16h28 (estimation)
- Fin de la course : 16h48 (estimation)

Il sera bien évidemment demandé de **respecter les consignes de sécurité** lors du passage de la caravane et de la course !

- Feu d'artifice **le 13 juillet**

La traditionnelle retraite aux flambeaux avec défilé de nos sapeurs-pompiers sera animée par la fanfare d'Auzon. Rendez vous à la caserne à partir de 21 h.

- Concours de pétanque des pompiers **le 4 août** en semi-nocturne. Inscriptions à partir de 18h30 au stade
- Concours AOP Saint Nectaire et fête annuelle les **5 et 6 août** :

- o **Samedi 5 août :**

- Fête du pain et brocante organisée par la société de chasse. Ouvert à tous, 2€ le mètre, réservation obligatoire avant le 30 juillet au 06.99.45.04.59
- En soirée, bal organisé par l'Entente Festive Ardes – Achat

- o **Dimanche 6 août :**

- Début du concours à 10h à la salle multi-activités
- Marché de Pays : Producteurs, artisans, exposants divers
- Promenades en calèche
- Corsos de chars fleuris à 10h30, 14h et 17h
- Défilé de confréries, bandas et fanfares
- Folklore régional
- Danse country
- Exposition : Concours de dessins des enfants de l'école primaire
- Exposition photo
- Manèges, pêche aux canards, structures gonflables
- Démonstration de chiens de troupeaux
- Possibilité de repas sur place : Charcuterie, jambon à la broche, timbale de pommes de terre au Saint Nectaire, fromage, éclair au chocolat ou tarte aux pommes. Réservation au 06.84.14.17. 85
- Tombola : 3€ le ticket (tickets vendus en amont et le jour J)
  - 1<sup>er</sup> lot : 1 vélo électrique
  - 2<sup>ème</sup> lot : 1 trottinette électrique
  - Nombreux autres lots (paniers garnis, bons d'achat, etc...)
  - Le tirage aura lieu dimanche à 16h au Centre de Vacances

## **Nouvelle activité : Les Majorettes**

L'association Ardes Multisports à l'initiative d'Emma GUIPPONI secondée par Léopoldine RENOULT a créé cette année une nouvelle section « Majorettes ». Depuis fin septembre une vingtaine d'enfants de 4 à 10 ans se retrouvent chaque mardi à la salle multi-activités pour découvrir cette activité.

Ce sont des majorettes nouvelle génération, les entraînements reposent sur les principes de la gymnastique et de la danse, en y associant le maniement du bâton, de pompons et de rubans.

Emma associe les enfants à chaque étape, c'est ensemble qu'elles ont choisi le nom de la troupe « Les Chouettes », les couleurs qui les représenteront, le choix des musiques et certaines petites filles ont même créé leur propre chorégraphie qu'elles enseignent aux autres.

Les séances commencent par un échauffement d'une vingtaine de minutes puis s'enchainent, chorégraphies, découverte de la marche en défilé, technique du bâton, réalisation de pyramide puis gymnastique avec roue et grand écart.

Emma rappelle qu'il faut faire preuve de patience et encourager les plus petites pour qui la mémorisation des chorégraphies est plus difficile.

Souhaitons un bon départ à nos jolies « Choupettes » qui, nous l'espérons, pourront perpétuer la tradition du défilé de rue comme dans les chorégraphies avec des musiques actuelles.

On croise les doigts pour une première sortie le 13 juillet où elles pourraient accompagner la retraite aux flambeaux lors du traditionnel défilé des sapeurs-pompiers.



## Etat civil du 01/01/2023 au 17/06/2023

### Naissance

- Chloé BLANC 1<sup>er</sup> mars 2023
- Zakariya ELLOUZI 04 mai 2023

### Décès

- Monsieur MANZONI Richard, 74 ans 06 janvier 2023
- Monsieur RAYNAUD Jean, 82 ans 02 février 2023
- Madame BRIQUET Catherine, 67 ans 15 mars 2023
- Madame CUBIZOLLE Muguette, 87 ans 13 avril 2023
- Madame BAFOIL Eva, 97 ans 09 juin 2023

### Mariage

- Sabrina HOARAU et Alexandre MICHALON 17 juin 2023



Directeur de la publication : Jacques  
Therme

Tirage : 300 exemplaires

Dépôt légal : juillet 2023